

Commission : UNESCO

Question : Peut-on tout dire dans les médias et sur les réseaux sociaux ?

Auteur : Argentine

Selon l'UNESCO, la liberté d'expression est au cœur du dialogue, de la démocratie et du développement dans le monde. Sans elle, une citoyenneté informée, engagée et responsable est impossible; la corruption et le crime ne peuvent pas être dénoncés; et les sociétés ne peuvent pas espérer mettre en œuvre les programmes sociaux et économiques qui permettront leurs futurs succès. D'après L'ONU, « la liberté d'expression signifie le droit absolu d'informer, quel que soit le contexte, quel que soit la difficulté d'informations. » La liberté d'expression a été établie comme un des droits humains les plus vitaux, puisque sans elle beaucoup d'autres droits n'existeraient pas. En revanche la liberté d'expression a bien besoin de limites.

Ces dernières années, les réseaux sociaux sont apparus. Ils ont engendré un grand nombre de manifestations et ont permis aux peuples de s'exprimer et de se faire entendre. En parallèle, ces nouvelles technologies ont permis aux régimes autoritaires de quadriller encore plus leur population à travers la censure des sites et les coupures du réseau internet. Quasiment toute la population pense que l'apparition de l'internet et le réseaux sociaux sont une très bonne invention, ceci n'est pas faux mais il y a bien des désavantages. Il y a des énormes problèmes de censure et de violence envers les journalistes car il est très difficile de faire le partage entre la censure légitime et illégitime. Ceci est pourquoi L'UNESCO suit de très près cette affaire. Entre 2012 et 2016, l'UNESCO a recensé le meurtre de 530 journalistes au niveau mondiale. L'ONU précise même explicitement que « la protection des journalistes ne doit pas se limiter à ceux qui sont officiellement reconnus comme tels mais aussi bénéficier à d'autres personnes, dont les travailleurs des médias communautaires et les journalistes citoyens et autres personnes qui peuvent se servir des nouveaux médias pour atteindre les publics. »

Heureusement, l'Argentine n'a recensé aucun meurtre de journalistes mais malheureusement, de nombreux journalistes ont été victimes de l'agressivité et de la violence policière lors de grandes manifestations dans les plus grandes villes d'Argentine depuis 2017. Dans l'indice 2016 de Reporters sans frontières, l'Argentine était classée 54e sur 180 pays. La constitution a affirmé la liberté d'expression à l'article 14 en disant que tous les citoyens ont le droit «de publier leurs idées par la presse sans censure préalable».

L'Argentine fait partie des pays ayant les droits de l'homme les plus élevées au monde. La liberté d'expression et de religion sont des droits de l'homme fondamentaux, qui ne peuvent être séparés l'un de l'autre et qui, de l'avis du gouvernement d'Argentine, sont inhérents à la condition humaine en tant que telle. De plus, comme l'Argentine a signé la déclaration des droits de l'homme, la liberté d'expression et la liberté des médias sont garanties par l'article 19 (Nations Unies, 1948). Ces deux règles générales sont à la base d'un système médiatique largement indépendant. Depuis 1997, une loi spéciale garantit la liberté d'expression dans les médias en ligne. En outre, l'Argentine est membre de la «Coalition pour la liberté en ligne, qui soutient la liberté sur Internet et la protection des droits humains fondamentaux». La surveillance est très limitée en Argentine. Même si le contenu Internet n'est généralement pas réglementé en Argentine, le gouvernement propose des projets de loi permettant de bloquer ou de supprimer du contenu en 2015 et 2016. Ces lois concernent principalement les cas de violation du droit d'auteur et le soi-disant «droit à l'oubli», qui permet aux «personnes a demandé la suppression d'informations directement aux moteurs de recherche, sans contrôle judiciaire ».

Les médias sociaux sont devenus un outil utile pour les politiciens argentins. Arguant que les médias sociaux permettent la communication sans intermédiaires médiatiques dans un dialogue de communication entre politiciens et citoyens, les politiciens encouragent l'utilisation de ces plateformes, en particulier Facebook et Twitter pour communiquer leurs idées, programmes et mesures (personnels). Cependant Twitter et Facebook sont devenus un des plus grands distributeurs de « Fake news ». Conséquemment des « fake news », des fausses informations par le biais des médias sociaux sont devenues une grave préoccupation en Argentine, en particulier pour les élections présidentielles en 2019.

Ce n'est pas facile de prendre la bonne décision concernant les médias, surtout quand il y a une évolution rapide des technologies de l'information. Il est essentiel de développer une certaine réglementation au niveau international pour garantir que les informations transmises au public sont vraies et pas fausses, en faisant attention à ne pas se servir de la censure. Une des solutions envisageable serait de sensibiliser le public sur l'insécurité des informations de l'internet et des réseaux sociaux, en introduisant l'éducation aux médias dans les écoles. Une seconde solution serait d'avoir des lois internationales qui s'occupent de régler les informations sur les réseaux sociaux et aussi d'éviter toute sorte de censure. L'Allemagne, L'Italie et la France ont mis en place des lois contre les fausses informations. La troisième solution possible serait de faire des protocoles entre les gouvernements et les médias comme la fait l'Argentine en 2019. Facebook et la CNE avaient signé un protocole de coopération (MOC), en vertu duquel Facebook surveillera les activités suspectes ou illégales pendant la prochaine saison des élections présidentielles.

L'Argentine utilise ces solutions pour résoudre les problèmes concernant l'internet et le média, par contre ça ne veut pas dire qu'il n'y en a plus. Ces solutions-ci ne peuvent que réduire les problèmes mais ne peuvent pas les faire disparaître.